

Explique moi



Les LIBERTES FONDAMENTALES

Une liberté fondamentale est une liberté consacrée à un rang normatif supralégislatif parce que sa substance correspond à une valeur considérée comme fondamentale dans une société donnée.

L'émergence de la notion de libertés fondamentales

Le Conseil constitutionnel est à l'origine de la notion de libertés fondamentales.

Après avoir fait mention du "caractère fondamental" du droit de propriété, puis avoir qualifié de "liberté fondamentale" la liberté de communication des pensées et des opinions, le Conseil Constitutionnel a énoncé **la formule de "libertés et droits fondamentaux de valeur constitutionnelle"** dans sa décision n°89-269 DC du 22 janvier 1990.

Les libertés fondamentales bénéficient d'un fondement textuel mais **il a fallu l'interprétation du juge constitutionnel pour déterminer à partir de ces textes, l'ensemble des libertés** qui s'imposent, en vertu de la Constitution. Ces libertés ont été regroupées dans **le Bloc de Constitutionnalité**.

Sont constitutionnelles, toutes les libertés :

- Inscrites dans les articles numérotés de la constitution
- Inscrites dans le préambule de la Constitution de 1958
- Inscrites dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789
- Inscrites dans le préambule de la Constitution de 1946
 - Les principes politiques, économiques et sociaux particulièrement nécessaires à notre temps
 - Les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République
- Inscrites dans la Charte de l'environnement de 2004
- Reconnues par le conseil constitutionnel sur la base de fondements textuels : les principes à valeur constitutionnelle et les objectifs à valeur constitutionnelle



Le Conseil Constitutionnel joue un **rôle important dans l'émergence, la construction et la protection** des libertés fondamentales.

Explique moi

La Résistance à l'oppression

Bonjour
Timéo



Le "droit à la résistance à l'oppression" est le droit des individus à s'opposer à un gouvernement ou à une autorité qui exerce une oppression ou une tyrannie, lorsque les autres recours légaux sont inefficaces.

Ses sources nationales

Il est affirmé dans **l'article 2 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789** : "Le but de toute association politique est la conservation des **droits naturels et imprescriptibles de l'homme**. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et **la résistance à l'oppression.**"

Ses sources supranationales

La **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948** affirme qu'il est essentiel que **les droits de l'homme soient protégés** par un **régime de droit** pour que l'homme ne soit pas contraint, en **suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression.**

La résistance à l'oppression est l'un des « droits naturels, inaliénables et sacrés » de l'homme

Le Droit à la résistance à l'oppression s'exerce :

- **contre la loi** qui, au lieu de garantir les droits et protéger les libertés, **leur porte une atteinte caractérisée**
- **contre le système de droit** qui permet **que de telles lois puissent être émises.**



Le Droit à la résistance à l'oppression soulève une tension entre :

- l'obligation de **respecter l'ordre juridique établi**
- et le **devoir moral de s'opposer** à l'oppression et à l'injustice

Le Droit a la résistance à l'oppression est un droit singulier

Il a une fonction de protection envers les droits de l'homme mais qui l'oblige à s'opposer au système de droit.



Le Conseil constitutionnel, par ses décisions, n'agit pas directement sur le droit à la résistance à l'oppression mais il a des implications sur les droits fondamentaux et sur la légalité des actions gouvernementales.

le Conseil constitutionnel peut être saisi pour examiner la conformité des lois à la Constitution. Ainsi, ses décisions peuvent influencer le cadre légal dans lequel s'inscrit le droit à la résistance à l'oppression.

Bonjour
Oscar



Explique moi

Le DROIT à un PROCÈS ÉQUITABLE..

“Toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement, publiquement et dans un délai raisonnable, par un tribunal indépendant et impartial, établi par la loi.”

Ses sources nationales

L’art 16 de la **Déclaration des droits de l’homme et du citoyen**, de 1789 reconnaît le **droit à un procès équitable** : *“Toute société dans laquelle la garantie des droits n’est pas assurée, ni la séparation des Pouvoirs déterminée, n’a point de Constitution”*.

Le droit au procès équitable donne des garanties spécifiques au justiciable en matière civile et en matière pénale

En Matière Civile

- La publicité (débat en public)
- L’indépendance
- Le délai raisonnable
- L’impartialité
- La cause défendue doit être entendue équitablement

En Matière Pénale

- Le droit à la présomption d’innocence
- Le principe de nécessité des peines
- Le principe non bis in idem
- Le droit à la défense
- Le droit à l’assistance et à l’interprète

Portée

Le droit au procès équitable garantit un processus judiciaire juste, transparent, impartial et sans prendre en compte sexe ou nationalité.

Ses sources

supranationales

La **Déclaration Universelle des Droits de l’Homme** (DUDH) de 1948 stipule dans son article 10 que *“toute personne a droit à un procès équitable devant un tribunal indépendant et impartial”*.

L’art 14 §1 du **Pacte International relatif aux droits civils et politiques (PIDCP)** de 1966, renforce le droit à un procès équitable devant un tribunal **compétent**, indépendant et impartial.

L’art 6§1 de la **Convention européenne de sauvegarde des droits de l’homme (CEDH)** consolide le **droit au procès équitable**. Il doit être **public** et dans un **délai raisonnable** devant un tribunal indépendant et impartial.



DÉCISION

Le **Conseil Constitutionnel** reconnaît que le respect des droits de la défense **implique l’existence d’une procédure équitable** (Cons. const. 2 févr. 1995, n° 95-360-DC). Il détient notamment un potentiel important en tant qu’outil juridique pour la protection du procès équitable.

Le Conseil a davantage **renforcé les garanties du procès équitable** en France et a consolidé l’État de droit pour garantir une justice équitable pour tous les citoyens. Il peut aussi invalider des lois qui violeraient les droits fondamentaux des justiciables en matière de procès équitable.

Bonjour
Daisy



Explique moi Les DROITS de la DEFENSE...

Les droits de la défense correspondent à l'ensemble des garanties accordé à une personne mise en cause, mise en examen, accusée ou prévenue pour lui permettre d'assurer la protection de ses intérêts, tout au long d'un procès.

Ses sources nationales

Le **Conseil Constitutionnel** rattache les droits de la défense aux "**principes fondamentaux reconnus par les lois de la République**" en 1976 et, par la suite, à **l'article 16 de la Déclaration des droits de l'Homme** qui déclare : "«Toute Société dans laquelle la garantie des Droits n'est pas assurée, ni la séparation des Pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution.»"

Ses sources supranationales

Les droits de la défense sont reconnus par **l'article 14.3 du pacte international de l'ONU du 16 décembre 1966**.

Dans le cadre européen, ils sont protégés **par l'art 6 §3 de la Convention européenne des droits de l'Homme** et par **la Charte des droits fondamentaux de l'UE**, dans son article 48-2 affirmant que les droits de la défense sont garantis pour tout accusé.

Les différents droits de la défense

- Les **droits rattachés au principe du contradictoire** (le droit à l'interprète, de se défendre soi-même, de disposer de temps et des ressources nécessaires à la préparation de sa défense)
- **Les droits rattachés au contrôle de régularité de la procédure** (accès au dossier, droit au silence, droit de ne pas concourir à sa propre incrimination)



Les droits de la défense s'appliquent tout au long du procès

- Phase préparatoire (personne suspectée)
- Phase d'instruction et phase du jugement
- Phase d'application des peines

Son actualité

Le **secret de l'investigation**, mis en place pour protéger l'accusé, a été levé par la cour de cassation et le conseil constitutionnel en 2023. Peuvent être communiquer aux tiers des informations sur le déroulement de l'instruction.



Le Conseil Constitutionnel s'est prononcé **en faveur des droits de la défense en reconnaissant leur portée légale** et en **ouvrant pour leur protection** (respect des droits même devant un organe non-judiciaire, pas de discrimination dans leur application, protection des droits des adultes protégés)

Le Conseil Constitutionnel protège l'exercice du **droit des avocats** et **applique les droits de la défense en son sein** (auditions afin de rendre plus contradictoire ses propres procédures, par exemple).



Bonjour
Emma

Explique-moi

Le droit à la PRÉSUMPTION D'INNOCENCE

Le droit à la présomption d'innocence signifie que les autorités doivent considérer l'accusé comme innocent jusqu'à ce que la preuve de sa culpabilité soit apportée.

Ses sources nationales

Le droit à la **présomption d'innocence** est garanti par **l'article 9 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789**:
"Toute personne est présumée innocente jusqu'à ce qu'elle ait été déclarée coupable."

Ses sources supranationales

L'article 11 de la **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme** et l'article 6 § 2 et 3 la **Convention Européenne des Droits de l'Homme** affirment : "Toute personne accusée d'une infraction est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité soit légalement établie."

La présomption d'innocence est un droit fondamental

Il découle de la présomption d'innocence que la personne soupçonnée n'a pas à prouver son innocence.

Ses enjeux

- L'enjeu **déontologique**, enjeu majeur entre la liberté de la presse, la liberté d'information et le droit à la présomption d'innocence.
- l'enjeu **européen**, permettre une coopération judiciaire et un espace de liberté, de sécurité et de justice commun en Europe
- L'enjeu **humain**, garantir à chacun une liberté importante
- L'enjeu **judiciaire**, s'assurer qu'elle soit bien appliquée



Portée

La présomption d'innocence est un droit non absolu

Depuis la décision du conseil constitutionnel du 16 juin 1999, la présomption de culpabilité peut être mise en place dans des cas spécifiques.

Aujourd'hui...

Le droit à la présomption d'innocence est malmené par la médiatisation et les réseaux sociaux.



DÉCISION

Le Conseil Constitutionnel a validé l'existence de **la présomption d'innocence** à condition qu'elle ne revête pas un caractère irréfragable. La présomption d'innocence est un **droit constitutionnel** qui trouve sa place dans la **DDHC**.

Le Conseil Constitutionnel a fait évoluer ce droit au fil des années notamment sur les possibilités d'allonger la garde à vue ou avec **la présomption de culpabilité**.



Bonjour
Jade

Explique moi

Le DROIT à L'EDUCATION ...

Toute personne a la garantie d'accéder à l'instruction, dans le but de développer sa personnalité, d'acquérir des compétences, de s'insérer dans la vie sociale et d'exercer sa citoyenneté.

Ses sources nationales

Les premières lois sur l'éducation remontent aux **lois FERRY de 1881 et 1882**.

Le **droit à l'éducation** est inscrit à l'alinéa 13 du **Préambule de la Constitution de 1946**, qui précise que "la nation garantit l'égal accès de **l'enfant et de l'adulte à l'instruction**, à la formation professionnelle et à la culture".

Ses sources européennes

Le **droit à l'éducation** est affirmé par l'**art 2 du Protocole additionnel à la Convention européenne** du Conseil de l'Europe.

Il est aussi garanti par l'**art 14 al 1 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne**.

L'éducation est devenue une politique d'Etat...

- instruction obligatoire entre 6 ans et 16 ans révolus
- instruction sur plusieurs degrés (création des 1ers bacs technologiques en 1968 et des 1ers lycées d'enseignement professionnel en 1976)
- système de bourses
- accueil des enfants en situation de handicaps



Portée

Organisation de l'enseignement en France

- enseignement **public**, neutre et gratuit
- enseignement **privé**, contrôlé par l'Etat et instauré par une décision du Conseil Constitutionnel
- enseignement **à domicile** par les parents, contrôlé par la loi de 2022

Sa protection

Ce sont les autorités publiques qui veillent à la bonne application du droit à l'éducation. Mais le Défenseur des Droits traite régulièrement des situations de non-respect de ce droit, face aux discriminations.



Le Conseil Constitutionnel a reconnu la **valeur constitutionnelle et fondamentale** du droit à l'éducation le **23 novembre 1977**.

Le Conseil Constitutionnel contrôle régulièrement des propositions de lois relatives au **Code de l'éducation** et est saisi pour non respect de ce droit sur des situations telles que les discriminations face à l'égalité des chances.



Bonjour
Alix

Explique moi

La LIBERTE de Posséder

Le droit de Propriété

La propriété est le droit de jouir des choses de manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements.

Ses sources nationales

La **liberté de posséder** est définie, par la **Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen**, de 1789, dans son **art. 2** "Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme, parmi lesquels sont le droit de propriété" et dans son **art. 17** "La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

Ses sources européennes

Les Nations Unies affirment dans leur **Déclaration universelle des droits de l'homme** de 1948 **art. 17** que "Toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété" Réaffirmé par la **Convention européenne des droits de l'homme** de 1950 **art. 1** Et consacré par la **Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne** dans son **art.17**

La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen a consacré la liberté de propriété comme **un droit naturel et imprescriptible**

Sa Composition

- Le droit d'user du bien
- Le droit de percevoir et d'en percevoir les fruits
- Le droit de le transformer ou de le détruire (limite du légal)
- Le droit de le transmettre



Son application

- Sur les biens immobiliers
- Sur les biens mobiliers
- Sur la propriété intellectuelle
- Sur la propriété commerciale

Autorisation aux atteintes dans le cadre d'un abus...

- Vérification de la nécessité, la conformité des limitations apportées pour l'intérêt général
- Réglementation de l'usage des biens
- Expropriation



Le Conseil Constitutionnel lui a conféré une **valeur constitutionnelle par sa décision du 16 janvier 1982** en tant que principe fondamental.

Le Conseil Constitutionnel veille également à l'actualité concernant ce droit notamment en assurant la surveillance des dispositions législatives relatives **aux squats**.



Bonjour
Tristan

Explique moi le DROIT d'ASILE

L'asile est la protection juridique accordée par un Etat d'accueil à une personne qui recherche une protection en raison de craintes d'être persécutée ou exposée à une menace dans son pays

Ses sources nationales

Le préambule de la Constitution de 1946 reconnaît le droit d'asile.

Le 13 août 1993, le Conseil Constitutionnel reconnaît le fondement constitutionnel du droit d'asile.

La loi constitutionnelle du 25 novembre 1993 inscrit l'article 53-1 dans la Constitution : "les autorités de la République ont toujours le droit de donner asile à tout étranger persécuté en raison de son action en faveur de la liberté ou qui sollicite la protection de la France pour un autre motif."

Ses sources supranationales

Ce droit est garanti par la **Convention de Genève relative au statut des réfugiés du 28 Juillet 1951**.

Il est également inscrit dans **l'article 18 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne**

Le statut des demandeurs d'asile

- Il peut acquérir le statut de réfugiés si il est persécuté
- Il peut aussi obtenir le statut de la protection subsidiaire, accordé à un étranger qui ne remplit pas les conditions d'obtention du statut de réfugié



Portée

Les droits des demandeurs d'asile

- Le demandeur d'asile peut bénéficier d'aides matérielles (hébergement)
- Il peut recevoir des soins d'urgence
- Il peut ne pas travailler avant un délai de 6 mois
- Il bénéficie d'un accompagnement social et administratif

Ses problématiques

Le droit d'asile reste un droit instable, sujet aux variations gouvernementales.

Son enjeu humain est poignant : il est encore source de séparation familiale, de débats d'opinions divergents.



DÉCISION

Le Conseil Constitutionnel a œuvré pour la construction d'une protection constitutionnelle au bénéfice **de tous les demandeurs d'asile**, ceux reconnus par le droit français comme étant "les combattants de la liberté".

Il a affirmé que sur le sol français, le droit d'asile relève autant des dispositions françaises que de celles de la convention de Genève. Il harmonise ainsi un régime commun pour le droit d'asile.

Bonjour
Alessia



Explique moi

La LIBERTE de RELIGION...

C'est la liberté pour chacun d'exprimer sa religion, celle de la pratiquer ou celle de l'abandonner dans le respect de l'ordre public.

Ses sources nationales

La **liberté de religion** est garantie par **l'article 10 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme**.

L'article 1 de la Constitution de 1958 affirme que la France est une République indivisible, laïque démocratique et sociale. Elle assure l'égalité de tous devant la loi sans distinction de race, d'origine ou de religion.

Sa source européenne

La liberté de religion est garantie par l'article 18 de la **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme** et par l'article 9 de la **Convention Européenne des Droits de l'Homme**.

La **Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne** affirme que: " Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience ou de religion."

La liberté de religion est un droit fondamental, garantie par les pouvoirs publics

Ses caractéristiques

- Elle suppose que chacun puisse exprimer, pratiquer et abandonner sa religion
- Elle comprend la liberté de croyance et de culte et la liberté de ne pas avoir de religion
- Les signes religieux sont interdits à l'école



Mais elle peut être limitée..

- Pour des raisons de santé publique ou bien pour la protection de la sécurité
- Elle est limitée par la laïcité puisqu'elle ne doit pas empiéter sur le domaine public (école)

Les enjeux autour de la liberté de religion.

- Des **enjeux géopolitiques, politiques et sociaux** par son impact selon les régions, son influence dans les débats concernant le droit à l'avortement et l'euthanasie par exemple.
- Des **enjeux religieux** car elle protège les croyants comme les non croyants (athée, agnostique, sceptique...)



DÉCISION

Le Conseil Constitutionnel a apporté des **précisions quant à l'application de la liberté de religion** : "Quiconque ne peut se prévaloir de ses croyances religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant les relations entre collectivités publiques et particuliers".



Bonjour
Zoé

Explique moi

La LIBERTE d'ASSOCIATION...

La Liberté d'association est le droit de s'assembler avec autrui de manière durable ou permanente.

Ses sources nationales

L'article 1er de la loi du 1er juillet 1901 déclare que ; *"l'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices..."*.

Le **Conseil Constitutionnel** l'a consacrée par la décision du 16 juillet 1971, comme **principe fondamental reconnu par les lois de la République**.

Ses sources supranationales

La liberté d'association est proclamée par :

- la **déclaration universelle des droits de l'homme de 1948** dans son art 20 ;
- la **convention européenne des droits de l'homme** dans son art 11.

La **Charte de l'union européenne** dans son art 12 "garantit à toute personne le **droit à la liberté de réunion pacifique et d'association** à tout niveaux"

La liberté d'association comprend :

- La liberté de créer une association
- La liberté d'adhérer ou non à l'association de son choix
- Le droit de déclarer adhérer ou non à une association



Le cadre juridique

- Les associations peuvent se former librement sans autorisation ni déclaration préalable
- Les associations déclarées et/ou reconnues d'utilité publique ont la personnalité juridique

Sa protection

La liberté d'association est **protégée par l'état contre lui-même** (il ne peut les dissoudre que si l'association a un objet illicite, contraire aux lois, aux bonnes moeurs ou porte atteinte à l'intégrité du territoire et à la forme républicaine du Gouvernement) et **contre les particuliers** (entrave à la liberté de leurs semblables).



Le Conseil Constitutionnel (décision n°71-44 DG 16 juillet 1971) a **officiellement consacré la liberté d'association** en tant que principe fondamental reconnu par les lois de la République.

Le conseil constitutionnel a affirmé que la dissolution d'une association doit être une mesure de dernier recours.



Bonjour
Laura

Explique moi

La Liberté d'aller et venir ...

La liberté d'aller et venir recouvre le droit d'entrée et de sortie du territoire de l'Etat, le droit d'y circuler librement et la liberté d'installation.

Ses sources nationales

La **liberté d'aller et venir** est garantie par les **articles 2 et 4 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789**.

L'art. 66 de la Constitution de 1958 affirme :
"Toute personne a le **droit de circuler librement** et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat."

La liberté d'aller et de venir pour les français

- Ils possèdent le droit absolu d'entrer et de rester dans notre pays
- Ils ont le droit de circuler et de choisir librement leur résidence
- Ils ont le droit de quitter la France avec un titre de voyage :
 - Carte d'identité pour circuler dans l'Union Européenne
 - Passeport pour les autres pays

La protection de la liberté d'aller et de venir

Elle varie en fonction des catégories de personnes concernées et elle est soumise à des conditions bien plus restrictives pour les étrangers que pour les nationaux.

Ses sources supranationales

L'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme proclame la liberté d'aller et venir ainsi que **l'article 2 du Protocole n°4 à la Convention européenne des droits de l'Homme**.

L'article 45 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne

reconnaît : « Tout citoyen de l'Union a le droit de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres ».

La liberté d'aller et de venir pour un ressortissant étranger en France

- L'entrée sur le territoire français est conditionnée par la détention d'un titre de voyage (carte d'identité, passeport et visa)
- Ils ont le droit de circuler sur l'ensemble du territoire.
- Ils peuvent faire l'objet de mesures d'éloignement (refoulement, reconduite à la frontière, expulsion...)



Portée



Le Conseil constitutionnel a finalement reconnu **la valeur constitutionnelle** de la liberté d'aller et venir et son autonomie vis-à-vis de la liberté individuelle.

Le Conseil constitutionnel, dans le cadre de QPC, s'est prononcé plusieurs fois sur des restrictions apportées à la liberté d'aller et de venir. **Elles sont possibles si elles sont justifiées par la préservation de l'ordre public et s'il n'y a pas de disproportion par rapport aux buts poursuivis.**

Bonjour
Pascale



Explique-moi

La LIBERTE GARANTIE AUX FEMMES DE RECOURIR A L'IVG...

Toute femme enceinte est libre de demander à un médecin ou à une sage-femme l'interruption de sa grossesse sans avoir à fournir de justification.

Ses sources nationales

La **liberté de recourir à l'IVG** est garantie par **la loi Veil**, du 17 janvier 1975.

En 2024, **la liberté de recourir à l'IVG** est inscrite dans **l'article 34 al 18 de la Constitution de 1958** : *"la loi détermine les conditions dans lesquelles s'exerce la liberté garantie à la femme d'avoir recours à une IVG"*.

Conditions d'accès à l'IVG

- Demande par la personne concernée
- IVG jusqu'à la 14ème semaine
- Plus de délai de réflexion
- IGV, remboursée à 100 %
- Accessible aux mineurs
- Anonymat protégé
- 2 techniques d'IVG

Portée



Sa protection

Le droit pénal sanctionne à la fois le non-respect des conditions de son exercice et l'entrave à la pratique de l'IVG.

En opposition avec

- la double clause de conscience des médecins et du personnel soignant
- Le début du droit à la vie



Le Conseil Constitutionnel s'est prononcé **en faveur de la conformité de la loi Veil en 1975** et a rattaché le droit à l'IVG à **la liberté de la femme qui découle de l'article 2 de la DDHC de 1789**.

Le Conseil Constitutionnel a **contrôlé les dispositions législatives** relatives à l'exercice du droit à l'IVG comme par exemple pour l'extension du délit d'entrave.